

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Langlois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3fd6a6a35f5838aebbc1bef>

Date d'obtention : 2024-08-29 17:21:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, je dois parler à l'auteur du signalement et à la victime en les rassurant. Ensuite, j'évalue l'incident en posant des questions sans porter de jugement tout en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. De plus, je demande à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de l'incident et je vais vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou les témoins tout en complétant la grille d'évaluation de l'incident. Je leurs parlent seul à seul et je leurs demande de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. Aussi, si je pense que l'incident pourrait être malveillant et de nature criminelle, je contacte le service de police et je ne complète pas la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur. Enfin, je confisque le cellulaire si je soupçonne qu'il y est du contenu correspondant à de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien suivre les étapes lors de la méthode d'intervention Sexto. C'est-à-dire de parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime, d'évaluer l'incident et de vérifier les informations s'il y a d'autres personnes au courant. Enfin, demander à tous de ne parler de l'incident à d'autres et de confisquer le cellulaire si c'est un geste malveillant et communiquer avec le service de police. Aussi, j'ai retenu qu'il est très important de ne pas consulter ou obtenir l'image puisque cela constitue une infraction criminelle. Aussi, de ne pas rencontrer les instigateurs d'un acte malveillant, juste l'informer et confisquer le cellulaire afin d'arrêter la propagation de l'image. Enfin, je retiens aussi que si un parent ou une personne de l'extérieur nous faire part d'un incident, il faut les référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il n'y a pas d'étape qui me semble plus délicate les unes des autres, je trouve que chaque étape peut être difficile selon les incidents. Ce que je trouverais délicat, c'est d'intervenir auprès d'un jeune avec qui je n'ai pas de lien puisque se sont des situation qui ne sont pas facile à dénoncer. Outre ça, je pense que de rencontrer l'instigateur pour lui confisquer son cellulaire serait l'étape qui me serait la plus délicate, étant donné qu'on ne sait pas comment la personne va réagir.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

